



CHARTRE DU CLUB DE BOWLING

PREALABLE

La pratique de l'activité Sportive Bowling nécessite des installations qui ont la particularité d'appartenir, en règle générale, au secteur privé.

Ces établissements sont enregistrés par les autorités compétentes et accueillent un large public à caractère sportif ou ludique. L'accueil de ces deux populations de pratiquants peut se faire simultanément.

Une démarche contractuelle définit les relations entre les Centres et la Fédération Nationale Sportive, notamment en ce qui concerne l'homologation des enceintes sportives.

Cette situation, tout à fait originale, amène la Fédération, pour ses clubs affiliés, à définir les modalités d'usage avec le centre d'accueil.

ENGAGEMENT DU CLUB SPORTIF

Lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme

- Pendant les activités Fédérales : entraînement, ligues, tournois, compétitions et d'une manière générale toute action sportive organisée par le club de bowling, la consommation d'alcool et de tabac est strictement interdite.
- Le club s'engage à mettre en œuvre toute action afin de favoriser la lutte contre l'alcool et le tabac notamment en direction des licenciés.
- Le club s'interdit tout propagande ou publicité directe ou indirecte en faveur des boissons alcoolisées et du tabac ainsi que toute opération de parrainage.

Lutte contre le dopage

- Le club s'engage à informer l'ensemble de ses adhérents sur l'interdiction du dopage, ses méfaits sur le plan médical et son aspect anti sportif

Lutte contre les incivilités

- Le club se mobilise pour éviter toute acte d'incivilité comme notamment :
 - Le comportement Anti Sportif à l'entraînement ou en compétitions
 - L'attribution de l'échec à l'autre ou à l'environnement
 - La critique du règlement et de ceux qui le font appliquer
 - L'absence répétée et injustifiée aux entraînements, aux compétitions et aux réunions.
 - Les violences physiques ou verbales
- Le club mettra tout en œuvre pour favoriser le comportement de courtoisie, de fair-play et du respect d'autrui et de l'esprit sportif.
- Il favorisera la participation de l'ensemble de ses adhérents à la pratique sportive bowling en définissant pour eux et avec le centre d'accueil des zones de jeu appropriées.



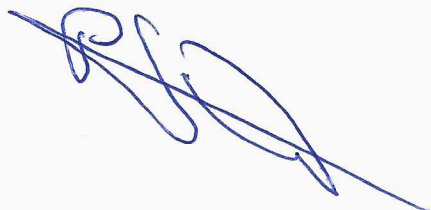
Attitude Eco Participative

- Concernant les actions avec participation financière du club, Les licenciés sont invités, autant que faire se peut, à proposer des solutions les plus économiques possibles (Co voiturage, hébergement à moindre frais par exemple). Cette attitude a pour objet de permettre aux licenciés de participer aux mieux aux compétitions fédérales tout en limitant les couts financiers, ceci dans le but de pérenniser les actions engagées et éventuellement d'en développer d'autres.

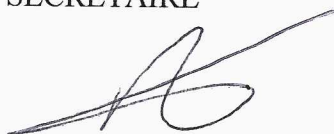
Les dirigeants du club s'engagent à informer tout adhérent du contenu de la présente charte.

Le Bureau de l'Association de bowling

PRESIDENT



SECRETAIRE



TRESORIER

